

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE AIDE A DOMICILE
dont la population est de 3500 habitants et plus
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL CC ROUMOIS SEINE

Communauté de communes ROUMOIS SEINE
BUDGET GENERAL CC ROUMOIS SEINE

Numéro de SIRET : 20006640500123
POSTE COMPTABLE DE SGC PONT AUDEMER

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET : SERVICE AIDE A DOMICILE

ANNEE 2024

Communauté de communes Roumois Seine - SERVICE AIDE A DOMICILE - 2024

ANNEXE : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	
ETABLISSEMENT :	SERVICE AIDE A DOMICILE 666 Rue Adolphe Coquelu 27300 BOURG ACHARD
ADRESSE :	
Date de la dernière habilitation:	
ORGANISME GESTIONNAIRE :	COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE
TELEPHONE :	02 32 57 95 28
	FAX:
	Email
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:	M. Sylvain BOWENFANT
N° FINESS :	27000071
CATEGORIE :	
COMPETENCE :	
C.C.N.T. :	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :	
CAPACITE AUTORISEE :	

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - I (classe 6-groupes II et III de produits)

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
20	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	11 300.00		11 300.00		-11 300.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 890.00	4 165.60	27 055.60		-27 055.60	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES						
TOTAL		34 190.00	4 165.60	38 355.60		-38 355.60	
001	Déficit d'investissement reporté						
003	Excédent prévisionnel d'investissement						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		34 190.00	4 165.60	38 355.60		-38 355.60	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	4 390.00		4 390.00		-4 390.00	
TOTAL		4 390.00		4 390.00		-4 390.00	
001	Excédent d'investissement reporté	29 800.00	4 165.60	33 965.60		-33 965.60	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 190.00	4 165.60	38 355.60		-38 355.60	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT - 1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
205	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
- 21 -	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENC	11 300.00		11 300.00		-11 300.00	
2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- 21 -	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 890.00	4 165.60	27 055.60		-27 055.60	
2183	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 890.00	4 165.60	27 055.60		-27 055.60	
- 10 -	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						
10222	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES						
	COMPLEMENTS DE DOTATION ETAT						
	F.C.T.V.A.						
TOTAL		34 190.00	4 165.60	38 355.60		-38 355.60	
001	Déficit d'investissement reporté						
003	Excédent prévisionnel d'investissement						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		34 190.00	4 165.60	38 355.60		-38 355.60	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
- 10 -	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	4 390.00		4 390.00		-4 390.00	
10222	COMPLEMENTS DE DOTATION ETAT F.C.T.V.A.	4 390.00		4 390.00		-4 390.00	
TOTAL		4 390.00		4 390.00		-4 390.00	
001	Excédent d'investissement reporté	29 800.00	4 165.60	33 965.60		-33 965.60	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 190.00	4 165.60	38 355.60		-38 355.60	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart. % (7)=(5)/(2)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	7 313.18	9 825.00		9 825.00	6 112.77	-3 712.23	62.22
6112	SERVICES EXTERIEURS PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	3 750.00	6 000.00		6 000.00	4 050.00	-1 950.00	67.50
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	53 696.26	85 000.00	-27 000.00	58 000.00	38 876.39	-19 123.61	67.03
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS		5 299.20		5 299.20		-5 299.20	
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	2 961.37	4 000.00	27 000.00	31 000.00	29 841.02	-1 158.98	96.26
6288	AUTRES		3 405.00		3 405.00		-3 405.00	
TOTAL	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	67 720.81	113 529.20		113 529.20	78 880.18	-34 649.02	69.48

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	418.50	2 000.00		2 000.00	697.50	-1 302.50	34.88
633	IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERA	46 447.32	55 000.00		55 000.00	40 739.53	-14 260.47	74.07
641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	1 853 393.82	2 158 000.00		2 158 000.00	1 642 341.50	-515 658.50	76.10
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	462 079.47	525 000.00		525 000.00	454 651.07	-70 348.93	86.60
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	19 799.97	23 000.00		23 000.00	18 569.96	-4 430.04	80.74
TOTAL	II. Dépenses afférentes au personnel	2 382 139.08	2 763 000.00		2 763 000.00	2 156 999.56	-606 000.44	78.07

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart. % (7)=(5)/(2)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
6156	MAINTENANCE	10 337.20	18 965.00		18 965.00	10 537.01	-8 427.99	55.56
618	DIVERS	2 969.00	20 804.00		20 804.00	11 618.00	-9 186.00	55.85
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	7 200.00	1 000.00		1 000.00		-1 000.00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1.47	200.00		200.00	16.07	-183.93	8.04
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	REDEV.PR CONCES.BREV.LICEN.PROCED.DROIT ET VAL.	2 763.32	2 950.00		2 950.00	2 947.08	-2.92	99.90
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 354.27	4 000.00	2 050.82	6 050.82	6 050.82		100.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1 271.56	1 500.00	405.00	1 905.00	1 671.35	-233.65	87.73
	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION	1 982.98	4 717.29	-1 955.00	2 762.29	1 425.99	-1 336.30	51.62
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 152.81	2 000.00	1 550.00	3 550.00	3 528.15	-21.85	99.38
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 300.00	-2 050.82	1 249.18		-1 249.18	
6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS							
TOTAL	III. Dépenses afférentes à la structure	29 032.61	59 436.29		59 436.29	37 794.47	-21 641.82	63.59
TOTAL		2 478 892.50	2 935 965.49		2 935 965.49	2 273 674.21	-662 291.28	77.44
002	Déficit d'exploitation reporté							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 478 892.50	2 935 965.49		2 935 965.49	2 273 674.21	-662 291.28	77.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)
Groupe	I. Produits de la tarification							
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	1 642 615.12	1 680 139.88		1 680 139.88	1 317 290.30	-362 849.58	78.40
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	636 321.25	276 861.29		276 861.29	531 722.44	-254 861.15	192.05
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	45 484.97	45 000.00		45 000.00	55 601.50	10 601.50	123.56
TOTAL	I. Produits de la tarification	2 324 421.34	2 002 001.17		2 002 001.17	1 904 614.24	-97 386.93	95.14

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	503 910.19	460 000.00		460 000.00	460 000.00		100.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.64				22.05	22.05	
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	27 962.11	30 000.00		30 000.00	21 872.69	-8 127.31	72.91
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE							
TOTAL	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	531 874.94	490 000.00		490 000.00	481 894.74	-8 105.26	98.35
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl							
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
773	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	2 049.82				382.20	382.20	
778	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR					486.70	486.70	
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS							
TOTAL	III. Produits financiers produits non encaissabl	2 049.82				868.90	868.90	
TOTAL		2 858 346.10	2 492 001.17		2 492 001.17	2 387 377.88	-104 623.29	95.80
002	Excédent d'exploitation reporté	64 510.72	443 964.32		443 964.32		-443 964.32	
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2 922 856.82	2 935 965.49		2 935 965.49	2 387 377.88	-548 587.61	81.31

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024						
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)						
Directeur général des services						
Directeur général adjoint des services						
Directeur général des services techniques						
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53						
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6		6	3.8	2
Adjoint administratif territorial	C	3		3	1	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1		1	0.8	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2		2	2	2
FILIERE TECHNIQUE (c)						
[...]						
FILIERE SOCIALE (d)			88	88	21.62	
Agent social	C		74	74	11.93	16.33
Agent social principal de 2ème classe	C		13	13	8.92	8.92
Agent social principal de 1ère classe	C		1	1	0.77	0.77
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)						
[...]						
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)						
[...]						
FILIERE SPORTIVE (g)						
[...]						
FILIERE CULTURELLE (h)						
[...]						
FILIERE ANIMATION (i)		1		1	1	1
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1	1	1
FILIERE POLICE (j)						
[...]						
EMPLOIS NON CITES (k) (5)						
[...]						
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		7	88	98	26.62	16.33
						44.75

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT98500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%), présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N			C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.